

Elimination des déchets verts – Lieu de collecte pour les habitants de la commune de Vuisternens-en-Ogoz

Nous vous informons que dès le **1er mars 2014**, les déchets verts devront être acheminés sur la place aménagée à cet effet à **l'ouest** de la déchetterie communale, rte du Biolley, et non plus sur la place de la Corporation forestière Gibloux nord, rte de la Pépinière 20.

Le dépôt des déchets urbains (benne autocompactante) ou déchets verts est autorisé **de 8h00 à 20h00.** Il est **formellement interdit** de faire des dépôts en dehors de ces heures ainsi que les dimanches et jours fériés.

Nous vous rappelons aussi qu'il est notamment interdit de déposer dans la benne pour les déchets verts les restes de nourriture cuite ainsi que les emballages biodégradables.
Par ailleurs, nous vous encourageons à effectuer du compost individuel. Le compost individuel qui n'est pas réutilisé par vous-même pourra également être acheminé dans la benne précitée.

Merci d'en prendre bonne note.

La Commission administrative



Commune de Vuisternens-en-Ogoz

GUIDE DES DÉCHETS ET D'UTILISATION DE LA BENNE AUTOCOMPACTANTE



Horaire déchetterie :	Mercredi de 17h00 à 18h30 Samedi de 9h30 à 11h30
Horaire de la benne pour les déchets urbains :	Tous les jours de 8h00 à 20h00 (sauf les dimanches et jours fériés)

La commune décline toute responsabilité en cas de dommage vestimentaire dans l'enceinte et aux alentours de la déchetterie.
Nous prions tous les automobilistes d'adapter leur vitesse aux conditions de circulation de la route du Biolley.



Ralentissez sur tout le tronçon afin de garantir la sécurité des enfants et des piétons et de permettre les croisements sur les places d'évitements !

Déchetterie du Biolley
Vuisternens-en-Ogoz
Veuillez, SVP, conserver ce document

Guide des déchets - juin 2012

RÈGLEMENT D'UTILISATION DE LA BENNE AUTOCOMPACTANTE

1. HORAIRE POUR LE DÉPÔT DES DÉCHETS

La benne autocompactante est accessible tous les jours de 8h00 à 20h00 sauf les dimanches et jours fériés.

Nous rappelons que la déchetterie est ouverte le mercredi de 17h00 à 18h30 et le samedi de 9h30 à 11h30.

2. TAXE AU POIDS

a) Tarif : CHF 0.50 / le kilo

b) Carte à prépaiement : Disponible à l'administration communale. Un dépôt de CHF 50.— sera demandé pour la carte et le chargement de la carte peut se faire de CHF 1.— à CHF 100.—. Le dépôt et le chargement se feront uniquement contre paiement au comptant à l'administration communale.

3. CONTAINERS PRIVÉS

Il n'y a plus de vidange des containers privés.

4. PERSONNES NON MOTORISÉES

Les personnes ne pouvant se déplacer pour amener leurs sacs à la benne devront également s'annoncer à l'administration communale. La Commission administrative va prévoir une alternative selon l'article 10, point 4, du règlement communal relatif à la gestion des déchets soit :

« Le Conseil communal peut, pour de justes motifs, prendre des mesures spéciales pour aider les personnes qui ne peuvent pas se déplacer et qui ne bénéficient d'aucune aide de leurs proches. »

5. ASSISTANCE APPEL D'URGENCE

En cas de problème avec la benne autocompactante vous voudrez bien appeler le n° 026/411.22.65 durant les heures ouvrables (8h00-12h00 et 13h30-17h00).

6. INTERDICTION

Au cas où la benne est hors service, il est **formellement interdit** de laisser vos sacs sur place. Une amende sera infligée selon le règlement communal en vigueur.

NOUS COMPTONS SUR LA BIENVEILLANCE ET LE RESPECT DES RÈGLES DE LA PART DE CHACUN, NOTAMMENT LES CONSIGNES DONNÉES PAR LE PERSONNEL DE LA DÉCHETTERIE.

CE QU'IL FAUT / QU'ON PEUT APPORTER À LA DÉCHETTERIE :

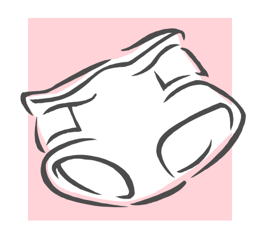


BENNE AUTOCOMPACTANTE

(accès à l'extérieur de l'enceinte de la déchetterie)

Déchets urbains avec carte à prépaiement.

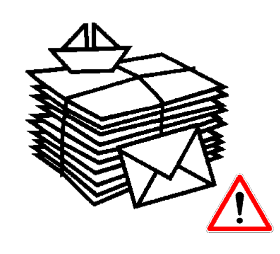
Veuillez vous conformer au mode d'emploi mentionné sur la benne et à la directive en première page du présent document.



COUCHES-CULOTTES

(dans la benne autocompactante avec les déchets urbains)

L'administration communale crédite, sur votre carte, un montant de CHF 100.— par année aux familles ayant des enfants de 0 à 3 ans ainsi que pour les personnes souffrant d'incontinence.



PAPIER - CARTON *(benne à l'intérieur de la déchetterie)*

Uniquement en paquets compacts, cartons déchirés et pliés, volume réduit au minimum.

LES PAQUETS ET LES SACS DE PAPIER DOIVENT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE ATTACHÉS À L'AVENIR.



VERRE *(containers à l'intérieur de la déchetterie)*

Pour le moment non trié par couleurs, rincé, sans bouchons ni capsules, sans les porcelaines, céramiques et verres à vitre



FER BLANC - ALUMINIUM *(à l'intérieur de la déchetterie)*

Boîte rincées, étiquettes enlevées, écrasées dans le conteneur à boîtes - canettes à boissons, feuilles de ménage, couvercles yaourts, sprays, tubes pour denrées alimentaires (sans les emballages en alu, contenant carton ou papier tels que briques, etc.).



HUILES VÉGÉTALES - MINÉRALES
(à l'intérieur de la déchetterie)

Les huiles végétales (alimentaires) et minérales (graissage, moteur) sont à verser dans les fûts correspondants



FERRAILLE *(benne à l'intérieur de la déchetterie)*

Cuisinières, machines à laver, sèche-linge, lave-vaisselle, vélos, jantes, toute autre sorte de ferraille



ENCOMBRANTS *(benne à l'intérieur de la déchetterie)*

Mobilier usagé, matelas, tapis, laine, verre, morceaux de pavatex, gros bidons en plastique, objets non récupérables pour autant qu'ils n'entrent pas dans un sac poubelle de 35 lt



ÉLECTRONIQUE ET APPAREILS ÉLECTRIQUES
(Palox à l'intérieur de la déchetterie)

Radio, TV, Hi-Fi, caméras, magnétoscopes, etc.
Aspirateurs, machines à café, à coudre, robots ménagers, etc.
Écrans, claviers, imprimantes, scanners, etc.



FRIGOS- CONGÉLATEURS - CHAUFFE-EAU
(à l'intérieur de la déchetterie)



CAFÉ NESPRESSO
(à l'intérieur de la déchetterie)
Uniquement des capsules de marque Nespresso



PILES
(tonneau à l'intérieur de la déchetterie)
De toutes formes et de toute grandeur



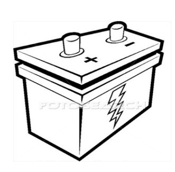
PET *(container à l'intérieur de la déchetterie)*
Les bouteilles doivent être aplaties dans toute la mesure du possible et déposées dans le conteneur bleu et jaune. **UNIQUEMENT LES BOUTEILLES D'EAU MINÉRALE ET DE LIMONADE OU AVEC LE CIGLE PET**.



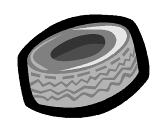
LES BOUTEILLES D'HUILE, DE VINAIGRE, DE SHAMPOOING, DE LESSIVE ET D'AUTRES PRODUITS NE PEUVENT PAS ÊTRE RECYCLÉES EN RAISON DE LEUR DEGRÉ DE POLLUTION TROP ÉLEVÉ.

LES BOUTEILLES ET AUTRES PLASTICS NON RECYCLÉS EN QUALITÉ DE PET DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS DANS LES SACS POUBELLE. PAR CONTRE POUR LES OBJETS D'UN VOLUME SUPÉRIEUR À UN SAC 35LT, ILS POURRONT ÊTRE DÉPOSÉS DANS LA BENNE DES DÉCHETS ENCOMBRANTS.





Batteries de véhicules
(à l'intérieur de la déchetterie)



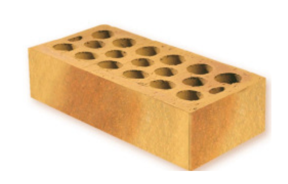
Pneus
Les pneus ne sont plus acceptés à la déchetterie.



Tubes au néon / Lampes économiques & halogènes
(tonneau à l'intérieur de la déchetterie)



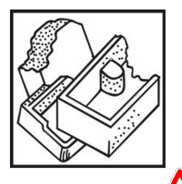
Vieilles peintures - solvants - toxiques
(palox à l'intérieur de la déchetterie)



Matériaux inertes *(à l'intérieur de la déchetterie)*
Restes de briques, carrelages, tuiles, crépi, marmoran, pot terre cuite, pierres, terre, gravats, faïence, porcelaine, miroir



Pas de quantités industrielles
Pas de plastique, pas de branches, pas de gazon



Sagex *(sac suspendu à l'intérieur de la déchetterie)*
Emballage/plaques en sagex. Le volume des gros morceaux doit être réduit au maximum.

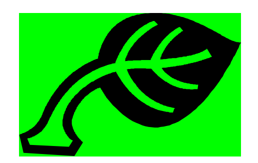


Pas de barquette en plastique, ou carton
Pas d'emballage de denrées alimentaire.



TEXTILES *(container à l'intérieur de la déchetterie)*
Peuvent être apportés et déposés dans le container prévu à cet effet.

LES SACS DOIVENT IMPERATIVEMENT ÊTRE ATTACHÉS.



GAZON / DÉCHETS VERTS
Suite à la confirmation par le Tribunal fédéral de la fermeture de la Compostière du Gibloux dès le 30 juin 2012, nous vous informons que tous les déchets verts (gazon, compost, épluchure de légumes et de fruits, branche) devront être acheminés **de suite et provisoirement** sur la place du centre forestier, route de la Pépinière 20, où une benne sera entreposée à cet effet. Le dépôt est autorisé les jours ouvrables **de 8h00 à 20h00**.

Il est strictement interdit de faire des dépôts en dehors de ces heures ainsi que les dimanches et les jours fériés.

Nous vous rappelons qu'il est notamment interdit de déposer les restes de nourriture cuite ainsi que les sacs biodégradables.
Par ailleurs, nous vous encourageons à effectuer du compost individuel. Le compost individuel qui n'est pas réutilisé par vous-même pourra également être acheminé dans la benne précitée.